

Enseignant en dispositif d'autorégulation (DAR)

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

L'enseignant en DAR est placé sous la responsabilité de l'IEN chargé d'une circonscription du premier degré.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCEES :

- Contribuer, au sein de l'école, à la cohérence des actions des différents professionnels
- Partager avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs
- Réaliser avec l'enseignant de chaque classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets (l'équipe médico-sociale réalise les évaluations comportementales)
- Elaborer avec l'équipe (enseignants et professionnels du médico-social) le projet pédagogique individualisé ou projet personnalisé d'intervention (PPI) qui articule le projet individualisé d'accompagnement (PIA) et le projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Prendre en charge, à certains moments de la journée, les élèves autistes du DAR au sein de la salle d'autorégulation. Ces activités peuvent être conduites individuellement avec l'un de ces élèves pour un soutien spécifique ou avec un petit groupe d'enfants comprenant d'autres élèves du DAR et/ou d'autres élèves de l'école selon une organisation et des objectifs définis au sein de l'équipe enseignante
- Suppléer l'enseignant de la classe afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale ou des interventions ciblées avec un élève du DAR ou un petit groupe de ces élèves
- Veiller en permanence à l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe médico-sociale et les enseignants de l'école
- Transmettre des comptes rendus d'observation à la personne chargée de la supervision
- Respecter le droit au secret et à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille comme les autres membres de l'équipe avec qui il partage les éléments d'informations et avis recueillis auprès des parents
- Participer à la conception, à l'élaboration ou à l'adaptation des supports pédagogiques, rendus nécessaires pour répondre aux besoins des élèves, tant en salle d'autorégulation qu'en classe ordinaire

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

- Adaptation, écoute et réactivité
- Travail en équipe et coordination d'un réseau d'acteurs
- Action en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive
- Discrétion et respect du secret professionnel partagé
- Capacité à faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision

- Connaissance approfondie de l'ensemble des programmes de la maternelle et de l'élémentaire ainsi que des démarches pédagogiques de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves
- Connaissance fine des compétences du socle commun et des évaluations correspondantes
- Sens de la communication et du contact
- Intérêt pour l'autisme et les troubles du neuro-développement et engagement à acquérir des connaissances dans ce domaine en participant notamment à des actions de formation : formations continues de l'éducation nationale, formations spécifiques organisées en commun avec les membres de l'équipe médico-sociale, autoformation, veille documentaire, etc.

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

| |
|------------------------------|
| Implantations |
| EPPU Les Tournesols MALANSAC |
| EPPU Paul Langevin PONTIVY |

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali GEORGES, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28.